

## Article 1 : Généralités

Le SKD est une épreuve de duathlon, VTT et trail :

- Soit en solo, le(la) participant(e) effectue la partie VTT et enchaîne la partie Trail
- Soit en relais, le (la) 1<sup>er</sup> participant(e) effectue le parcours VTT et donne le relais sur la place de Sare au second coureur(se) pour la partie Trail.
- La course aura lieu le samedi 26 Mars 2022. Et est organisée par l'association SARA KORRIKA, association loi 1901.

Elle partira de la place de Sare pour la liaison vers Xabalo et l'arrivée sera jugée à la salle LUR BERRI.

Le départ de la liaison sera donné à 14h00 pour un départ de course à 14h30.

## Article 2 : Le parcours

Le parcours VTT fait environ 20km pour 850D+

Le parcours Trail fait environ 10km pour 400D+

Chaque parcours, accessible à tous, est composé de pistes et de sentiers de montagne.

Le parcours est intégralement balisé par l'organisation et ne nécessite pas l'utilisation d'une carte.

Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel particulier pour progresser.

Selon les conditions météorologiques, la direction de course se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, même une fois le départ donné afin d'assurer la sécurité des coureurs et des bénévoles. La distance, le dénivelé ainsi que les temps de passages se trouveront modifiés.

## Article 3 : Inscriptions

**Le SKD est ouvert aux mineurs à partir de 16 ans ou de l'année des 16ans**

Les inscriptions ouvriront le **Dimanche 02 Janvier 2022.**

Clôture des inscriptions le **Dimanche 13 Mars 2022.**

Le prix d'engagement est fixé à :

**35 Euros** pour le relais

**30 Euros** pour le solo

Pour le relais, une seule personne inscrira l'équipe

Les concurrents devront s'inscrire uniquement par internet sur le site de notre prestataire :

[www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com)

A compter du 13 Mars 2022 et dans la limite des places disponibles, le prix d'engagement passera à **40 Euros pour le relais et 35 Euros pour le solo**

Aucune inscription le jour de la course.

Le nombre d'équipes et solo confondu est limité à 100.

Le paiement et l'envoi de la photocopie d'une licence ou d'un certificat médical se feront lors de l'inscription sur internet.

La validation de l'inscription sera effective à réception du paiement et du justificatif médical ou de la photocopie de la licence. Il conviendra à chaque participant, de vérifier sa présence sur la liste des inscrits via le site [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com)

Tout coureur ne présentant pas de certificat médical ou licence et pass sanitaire valide avant la course ne prendra pas le départ. Aucun remboursement ne lui sera dû.

La remise des dossards se tiendra :

- du vendredi 18 Mars 2022 au jeudi 24 Mars 2022 de 9h à 19h chez notre partenaire MENDI SPORT, 3 Avenue de Bayonne, 64600 ANGLET. TEL : 09 83 45 93 97
- Le samedi 26 Mars 2022 de 11h30 à 13h30 à la salle Keinu de Sare.

## Article 4 : Licence, certificat médical et assurance

La présentation d'une licence sportive (valide le jour de la course) d'une de ces fédérations sportive sera acceptée par l'organisation :

FFA : Fédération française d'athlétisme

FFTRI : fédération française de triathlon

UFOLEP, FSGT avec la mention course à pied en compétition

FEDME : fédération espagnole de montagne

RFEA : fédération espagnole d'athlétisme

FFC : Fédération française de cyclisme

FEC : Fédération espagnole de cyclisme

Les coureurs ne possédant pas une licence devront présenter un certificat médical, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve et ayant la mention « apte à la pratique de la course à pied, du trail, vélo, VTT en compétition » ou sport en compétition.

Toutefois, la licence ou le certificat médical ne vous dispense pas d'une assurance individuel accident en cas de frais de secours. Renseignez-vous auprès de votre fédération ou de votre compagnie d'assurance que vous êtes bien couvert

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

## Article 5 : Equipement

Pour le solo, le (la) participant(e) portera un dossard muni d'une puce.

Pour le relais, le 1er relayeur (VTT) portera la ceinture porte dossard avec le N° de l'équipe. Une seule ceinture porte dossard avec son dossard muni d'une puce sera attribuée à l'équipe. Vous vous transmettez donc cette ceinture en office de relais dans une zone bien définie.

Chaque relais se fera en autonomie totale.

Dans un souci d'hygiène, de respect de la montagne et de l'environnement, chaque coureur devra se munir d'un gobelet pour se ravitailler. Aucun verre en plastique au ravitaillement de fin de relais.

Selon les conditions météorologiques, il sera fortement conseillé de prendre un coupe-vent, un sifflet ainsi qu'une couverture de survie.

Les bâtons sont autorisés.

**Les VTT à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés.**

## Article 6 : Ravitaillements, points de contrôle et barrière horaire

Un ravitaillement au VTT et Trail sera attribué à chaque arrivée.

Aucune assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation.

Le point de contrôle se fera dans la zone de transition.

Les concurrents qui ne seront pas passés par ce point se verront déclassés.

Le temps maximal pour effectuer les 2 parcours est de 4h30

Une barrière horaire sera fixée selon l'évolution des participants. Le but étant que tout le monde rallie l'arrivée. Pour le relais, si certains coureurs sont jugés prendre le départ très en retard, ils se verront attribuer un dossard renseigné à la main et sans puce. L'équipe écoperait d'une pénalité.

## Article 7 : Départs et Arrivées des concurrents

Les VTTistes partiront groupés en liaison de la place de Sare à 14h00 pour rallier le départ à 14h30 à Xabalo au pied du col de Lizarieta (D306) à en guise d'échauffement (6km)

Pour les relais, les coureurs attendront leurs VTTistes sur la place de Sare

La zone de transition vtt/ trail se fera sur la place de Sare

Les arrivées du relais 3 seront jugées à proximité du fronton de Sare à la salle LUR BERRI.

Les douches se situent à la salle polyvalente

Les premiers concurrents seront attendus vers 16h30

Vers 18h30, remise des récompenses.

## Article 8 : Classement, catégories et dotations

Tous les participants au SKD recevront, en retirant leur dossard une dotation

Un classement général sera établi après l'arrivée du dernier concurrent.

Catégorie d'équipe : SOLO

RELAIS

La remise des prix récompensera les 3 premières équipes des différentes catégories.

Toute réclamation doit être émise au Directeur de course avant le début de la remise des prix, qui jugera de sa pertinence et prendra une décision.

## Article 9 : Annulation inscription

Toute demande d'annulation d'inscription devra être réalisée avant le 13/03/22. Cette demande devra être adressée à l'organisation via l'adresse mail : [club@sarakorrika.com](mailto:club@sarakorrika.com)

Cette annulation ne sera acceptée que sur présentation d'un certificat médical. L'organisation remboursera le coureur.

A partir du 13/03/2022, il n'y aura aucune annulation possible et sous aucun motif. Aucun remboursement ne sera dû.

## Article 10 : Pénalité, disqualification, abandon

Tout départ de relais sans bracelet puce entraînera une disqualification

Tout manquement au présent règlement entraînera une pénalité en temps ou une disqualification. La disqualification signifie la mise hors course définitive.

La pénalité ou la disqualification prendra effet lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un non-respect du présent règlement.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera dû.

## Article 11 : Ethique

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement. Nous attendons de chaque participant une attitude responsable et irréprochable. Aucun déchet ne doit être jeté au sol. Des poubelles seront mises sur les postes de ravitaillements.

Les concurrents s'engagent à respecter le balisage et à ne pas couper les virages. En effet, couper un sentier dégrade le milieu naturel dans lequel nous aimons pratiquer notre passion.

Tous les concurrents s'engagent à respecter tous les bénévoles et organisateurs avant, pendant et après la course. Ne pas leur témoigner de la gratitude constitue une forme de bêtise qui n'a rien à faire dans notre sport.

Les concurrents se doivent assistance mutuelle. Tout incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel contrôle anti-dopage sous peine de disqualification immédiate.

## Article 12 : Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos ou vidéos le représentant à l'issue de l'épreuve.

## Article 13 : Covid 19

Un pass sanitaire valide sera demandé pour participer à l'épreuve.

Ce présent règlement pourra être modifié en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de la course.